



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales

Bureau de l'exportation pays tiers
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la santé et de protection animales
Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux

Instruction technique

DGAL/SDASEI/2015-93

02/02/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : TOUS PAYS - Enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers

Destinataires d'exécution

DD(CS)PP

Résumé : Cette note de service demande de compléter pour le 28 février 2015 le tableau joint correspondant aux certificats sanitaires émis en 2014 pour les exportations d'équidés de France vers les pays tiers. Pour les années futures, ce même tableau devra être complété pour le 31 janvier de l'année n + 1.

Une convention de partenariat entre la DGAL et l'Institut français du Cheval et de l'équitation (IFCE) a été signée en 2011. L'objet de cette convention est de formaliser les relations entre la DGAL (Sous direction des affaires sanitaires européennes et internationales- SDASEI) et l'IFCE dans le domaine de l'exportation de certains produits de la filière équine (animaux vivants, sperme, ovules et embryons) vers les pays tiers.

L'article 6 – Participation à la diffusion des données nécessaires aux exportations – précise les conditions de sollicitations de l'IFCE. Ainsi ce dernier :

- participe à la mise en forme des certificats sanitaires, à leur traduction, à la préparation des formats dits « pré-remplissables » pour la mise en ligne sur [Exp@don](#),
- contribue à la rédaction des fiches techniques et de tout document nécessaire à la compréhension des certificats sanitaires et des protocoles validés entre la France et les pays tiers.

Il convient donc que nous soyons en mesure de fournir à la profession des éléments de décision opportuns, notamment quant à l'implantation de centres de quarantaine.

Pour cela, l'Observatoire économique et social du cheval de l'Institut français du cheval et de l'équitation doit collecter et valoriser les données sur les flux d'équidés exportés depuis le territoire français à destination des Pays Tiers et ainsi mettre à jour la base de données SIRE.

C'est pour cette raison qu'a été réalisée, pour la première fois fin 2011, une enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des Pays Tiers. Vous trouverez les résultats des enquêtes 2011, 2012 et 2013 sur le site Internet des Haras nationaux en cliquant sur le lien suivant : <http://www.haras-nationaux.fr/vous-etes/espace-international/service-daide-a-lexport/strategie-de-la-filiere-a-lexport.html#c33070>. Vos retours permettront une mise à jour chaque année de ces données.

Pour recenser les chiffres relatifs à 2014, il conviendrait de compléter avant **le 28 février 2015** le tableau joint correspondant aux certificats sanitaires émis en 2014, de préférence sous format xls ou ods (pas de document manuscrit). Dans le cas où aucun certificat sanitaire n'a été signé, merci de le préciser.

Pour les années futures, ce même tableau devra être complété avant le 31 janvier de l'année n + 1.

Le tableau est à renvoyer par mail à laurence.cornaille@ifce.fr

Le Directeur Général Adjoint
Chef du service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire – CVO

Jean-Luc ANGOT

